

Demande d'ouverture de compte Livret Binck


Binck.fr


Prenez connaissance de nos **Conditions Générales de Vente**


Complétez, datez et signez votre ouverture de livret


Joignez toutes **les pièces justificatives** demandées


Envoyez le tout à **Binck.fr**
Libre Réponse 73754
92535 Levallois-Perret
cedex


Vous recevrez votre **numéro de compte** par courrier

Si vous avez des questions sur ce formulaire, contactez-nous au **0 800 940 980** Service gratuit * prix appel

J'ai pris connaissance des Conditions Générales de Vente

TITULAIRE PRINCIPAL

CIVILITÉ
NOM
NOM DE JEUNE FILLE
PRÉNOM
NOM ET PRÉNOM DU CONJOINT
DATE DE NAISSANCE (1)
LIEU DE NAISSANCE
DÉPARTEMENT DE NAISSANCE
PAYS DE NAISSANCE

CO-TITULAIRE

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

FISCALITE DU COMPTE

RÉSIDENCE FISCALE EN FRANCE (2)	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
ASSUJETTI À L'IFI	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
STATUT US PERSON	<input type="checkbox"/> OUI et être informé(e) que Binck.fr ne procédera pas à l'ouverture de compte (Nationalité américaine, résident fiscal aux Etats Unis ou détenteur d'une Green Card). <input type="checkbox"/> NON (voir ci-dessous) (3)

LIEN AVEC LE TITULAIRE PRINCIPAL

<input type="checkbox"/> Mariage
<input type="checkbox"/> Pacs
<input type="checkbox"/> Union libre (5)

ADRESSE DU DOMICILE

NUMÉRO
ADRESSE
CODE POSTAL
VILLE
PAYS

ADRESSE DU DOMICILE & ADRESSE FISCALE (6)

L'adresse retenue est la même que celle du titulaire principal

ADRESSE FISCALE (si différente du domicile)

NUMÉRO
ADRESSE
CODE POSTAL
VILLE
PAYS

TELEPHONES (4) & EMAIL

FIXE
PORTABLE
EMAIL

TELEPHONES (4) & EMAIL

.....
.....
.....

L'envoi électronique des relevés est gratuit Cochez la case ci-contre si vous souhaitez l'envoi postal des relevés de compte (voir 'tarifs').

(1) Joindre le formulaire de représentant légal du mineur à télécharger sur www.binck.fr > ouvrir un compte > formulaires.

(2) Les services de Binck.fr sont réservés aux résidents fiscaux français qui ne sont pas « US person » au regard de la réglementation américaine FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act).

(3) Mais en présence d'un indice d'américanité : lieu de naissance aux États-Unis, adresse de domicile actuelle ou adresse de correspondance ou adresse de domiciliation du courrier aux États-Unis, numéro de téléphone aux États-Unis, procuration donnée à une personne dont l'adresse est localisée aux États-Unis, instruction permanente de transfert de fonds vers ou depuis les États-Unis, je m'engage à adresser sur demande à Binck.fr tout document qui lui serait nécessaire pour remplir ses obligations dans le cadre de la réglementation américaine FATCA. Dans le cas contraire, Binck.fr ne procédera pas à l'ouverture de compte.

(4) Merci de préciser au moins un numéro de téléphone auquel vous êtes joignable à tout moment durant les séances boursières. Ces éléments sont nécessaires et essentiels pour procéder à votre ouverture de compte.

(5) Union libre, séparation fiscale : en ouvrant un compte chez Binck.fr, vous acceptez de ne recevoir qu'un seul imprimé Fiscal Unique au nom du titulaire principal.


(6) Binck.fr n'ouvre des comptes joints qu'aux couples, même foyer fiscal.

Je déclare avoir reçu les documents suivants qui font partie intégrante de la Convention Client : les Conditions Générales du Livret Binck et les Tarifs de Binck.fr. J'ai bien noté que dans le cas où je possède un Compte d'instruments financiers ou un PEA/PEA-PME chez Binck.fr, les Conditions Générales du Livret Binck ne s'appliquent pas, même en ce qui concerne mon Livret Binck : dans ce cas, ce sont les Conditions Générales de Binck.fr et le Guide Pratique de Binck.fr qui s'appliquent, avec les Tarifs et le présent document. Je reconnais avoir lu et compris ces documents et les accepter.

Je renonce à bénéficier du droit de rétractation et demande l'exécution immédiate de la convention avant l'expiration du délai de 14 jours calendaires

Fait à

le / /

Signature titulaire principal	Signature co-titulaire	Pour Binck.fr
		 Matthias Baccino

 **BINCK.FR**

En application de la réglementation relative à la protection des données personnelles, les informations sur le traitement des données à caractère personnel et sur l'exercice de vos droits sur ces données figurent dans la [politique de confidentialité](#) disponible sur le site de Binck.fr. Vous pouvez exercer vos droits en écrivant par e-mail à info@binck.fr ou par courrier daté et signé à : Binck.fr - 1 bis rue Collange - CS 30110 - 92593 Levallois-Perret Cedex.

Binckbank N.V. sise au 1 bis rue Collange, CS 30110, 92593 Levallois-Perret Cedex, France, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 495 193 849, contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR : 4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09) et par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF : 17 place de la Bourse, 75082 Paris cedex 02), succursale de Binckbank NV, société anonyme de droit néerlandais, au capital social de 10 000 005 euros et dont le siège social est sis à Barbara Strozzilaan 310, 1083 HN Amsterdam.

Titulaire Principal

Questionnaire

La réglementation bancaire impose aux banques des exigences renforcées depuis 2009, en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et contre le financement du Terrorisme. Pour y répondre, Binck.fr doit ainsi obligatoirement et préalablement à toute ouverture de compte, recueillir les réponses aux questions suivantes. Conformément à la Loi Informatique et Libertés, nous vous garantissons la totale confidentialité des informations vous concernant. Merci de penser à nous informer des éventuels changements de votre situation personnelle. En l'absence de réponses aux questions suivantes, l'ouverture de compte ne sera pas effectuée.

A-VOTRE SITUATION PROFESSIONNELLE

1 VOTRE SITUATION PROFESSIONNELLE

- | | | |
|---|---|--------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Cadre dirigeant | <input type="checkbox"/> Profession libérale ou indépendant | <input type="checkbox"/> Etudiant(e) |
| <input type="checkbox"/> Employé(e) / Cadre | <input type="checkbox"/> Retraité(e) | |
| <input type="checkbox"/> Commerçant, artisan, exploitant agricole | <input type="checkbox"/> Sans profession | |

2 VOTRE PROFESSION ACTUELLE OU DERNIÈRE PROFESSION EXERCÉE (sauf si vous êtes étudiant ou sans activité professionnelle)

VOTRE EMPLOYEUR ACTUEL OU VOTRE DERNIER EMPLOYEUR

SIREN :

3 VOTRE SECTEUR D'ACTIVITÉ (sauf si vous êtes étudiant, demandeur d'emploi ou sans activité professionnelle)

- | | | |
|---|---|---|
| <input type="checkbox"/> Activités culturelles ou sportives | <input type="checkbox"/> Chimie | <input type="checkbox"/> Hôtellerie / Restauration / Tourisme |
| <input type="checkbox"/> Administration publique | <input type="checkbox"/> Commerce / Négoce | <input type="checkbox"/> Immobilier |
| <input type="checkbox"/> Agroalimentaire / Agriculture / Forêts | <input type="checkbox"/> Construction (BTP) | <input type="checkbox"/> Informatique |
| <input type="checkbox"/> Armée | <input type="checkbox"/> Défense / Sécurité / Police | <input type="checkbox"/> Justice |
| <input type="checkbox"/> Armement | <input type="checkbox"/> Diplomatie | <input type="checkbox"/> Mandat électoral |
| <input type="checkbox"/> Arts / Antiquaires | <input type="checkbox"/> Electronique / Electricité | <input type="checkbox"/> Marketing / Communication |
| <input type="checkbox"/> Association / ONG / Religion | <input type="checkbox"/> Energie / Pétrole | <input type="checkbox"/> Santé |
| <input type="checkbox"/> Audiovisuel / Presse / Edition | <input type="checkbox"/> Enseignement / Education / Recherche | <input type="checkbox"/> Télécommunications |
| <input type="checkbox"/> Automobile | <input type="checkbox"/> Etudes / Conseil | <input type="checkbox"/> Transports / Logistique |
| <input type="checkbox"/> Banque / Finance / Assurance | <input type="checkbox"/> Gestion de fonds | |
| <input type="checkbox"/> Casino / Jeux | <input type="checkbox"/> Grande distribution | |

4 AVEZ-VOUS UN LIEN AVEC UNE SOCIÉTÉ COTÉE

- | | | |
|------------------------------|---|-------------------------|
| <input type="checkbox"/> NON | <input type="checkbox"/> OUI, en tant que dirigeant | Si OUI, précisez |
| | <input type="checkbox"/> OUI, en tant qu'actionnaire influent | la raison sociale |
| | <input type="checkbox"/> OUI, en tant que commissaire aux comptes | |

5 EXERCEZ-VOUS, OU AVEZ-VOUS EXERCÉ DEPUIS MOINS D'UN AN, UNE FONCTION POLITIQUE, JURIDICTIONNELLE OU ADMINISTRATIVE IMPORTANTE ⁽¹⁾ ?

- | | |
|------------------------------|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> OUI | Si OUI, précisez la fonction |
| <input type="checkbox"/> NON | et le pays |

6 UNE PERSONNE DE VOTRE FAMILLE OU DE VOTRE ENTOURAGE EXERCE-T-ELLE OU A-T-ELLE EXERCÉ AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS UNE FONCTION POLITIQUE, JURIDICTIONNELLE OU ADMINISTRATIVE IMPORTANTE ⁽¹⁾ ?

- | | |
|------------------------------|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> OUI | Si OUI, précisez la fonction |
| <input type="checkbox"/> NON | le pays |
| | et votre lien avec elle |

7 NATIONALITÉ

- | | |
|------------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> Française | <input type="checkbox"/> Autre, précisez |
|------------------------------------|--|

B-VOTRE SITUATION FINANCIÈRE

8 VOS REVENUS ANNUELS BRUTS

- Moins de 25 000 € Entre 75 001 € et 100 000 € Au delà de 300 000 €, précisez :
 Entre 25 001 € et 50 000 € Entre 100 001 € et 150 000 €

9 VALEUR DE VOTRE PATRIMOINE GLOBAL (EN EUROS)

.....

10 RÉPARTITION DE VOTRE PATRIMOINE ⁽²⁾

Liquidités (Compte courant) :	<input type="text"/>	%
Livrets d'épargne (Livret A, LDD,...) :	+ <input type="text"/>	%
Biens immobiliers :	+ <input type="text"/>	%
Parts d'entreprises non cotées :	+ <input type="text"/>	%
Assurance Vie, PERP, Madelin, PERCO,... :	+ <input type="text"/>	%
Comptes-titres / PEA / PEA-PME :	+ <input type="text"/>	%
		100 %

11 MONTANT QUE VOUS ENVISAGEZ INVESTIR CHEZ BINCK.FR LES 2 PROCHAINES ANNÉES

- Moins de 25 000 € Entre 75 001 € et 150 000 € Au delà de 500 000 €
 Entre 25 001 € et 75 000 € Entre 150 001 € et 500 000 €

12 ORIGINE PRINCIPALE DES FONDS INVESTIS CHEZ BINCK.FR ⁽³⁾

- Salaires / Retraite Vente immobilière Autres, précisez :
 Epargne / Contrat d'assurance / Comptes-titres Vente entreprise

13 OBJECTIF PRINCIPAL D'INVESTISSEMENT ⁽³⁾

- Préparer votre retraite Valoriser votre capital Optimiser votre fiscalité

⁽¹⁾ Chef d'Etat; membre d'un gouvernement ou de la Commission européenne; Membre d'un Parlement ou du Parlement Européen; Membre d'une Cour Suprême, d'une Cour constitutionnelle ou d'une autre haute juridiction; Membre d'une Cour des comptes; Dirigeant ou membre de la direction d'une banque centrale; Ambassadeur, Haut Diplôme, Consul; Officier général ou Officier supérieur assurant le commandement d'une armée; Membre de la direction d'une entreprise publique; Dirigeant d'une institution internationale publique créée par un traité (ex: OTAN, ONU, BCE...).

⁽²⁾ Le total de votre répartition doit être égal à 100%.

⁽³⁾ Une seule et unique réponse acceptée.

Co-Titulaire

Questionnaire

La réglementation bancaire impose aux banques des exigences renforcées depuis 2009, en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et contre le financement du Terrorisme. Pour y répondre, Binck.fr doit ainsi obligatoirement et préalablement à toute ouverture de compte, recueillir les réponses aux questions suivantes. Conformément à la Loi Informatique et Libertés, nous vous garantissons la totale confidentialité des informations vous concernant. Merci de penser à nous informer des éventuels changements de votre situation personnelle. En l'absence de réponses aux questions suivantes, l'ouverture de compte ne sera pas effectuée.

A-VOTRE SITUATION PROFESSIONNELLE

1 VOTRE SITUATION PROFESSIONNELLE

- | | | |
|---|---|--------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Cadre dirigeant | <input type="checkbox"/> Profession libérale ou indépendant | <input type="checkbox"/> Etudiant(e) |
| <input type="checkbox"/> Employé(e) / Cadre | <input type="checkbox"/> Retraité(e) | |
| <input type="checkbox"/> Commerçant, artisan, exploitant agricole | <input type="checkbox"/> Sans profession | |

2 VOTRE PROFESSION ACTUELLE OU DERNIÈRE PROFESSION EXERCÉE (sauf si vous êtes étudiant ou sans activité professionnelle)

VOTRE EMPLOYEUR ACTUEL OU VOTRE DERNIER EMPLOYEUR

SIREN :

3 VOTRE SECTEUR D'ACTIVITÉ (sauf si vous êtes étudiant, demandeur d'emploi ou sans activité professionnelle)

- | | | |
|---|---|---|
| <input type="checkbox"/> Activités culturelles ou sportives | <input type="checkbox"/> Chimie | <input type="checkbox"/> Hôtellerie / Restauration / Tourisme |
| <input type="checkbox"/> Administration publique | <input type="checkbox"/> Commerce / Négoce | <input type="checkbox"/> Immobilier |
| <input type="checkbox"/> Agroalimentaire / Agriculture / Forêts | <input type="checkbox"/> Construction (BTP) | <input type="checkbox"/> Informatique |
| <input type="checkbox"/> Armée | <input type="checkbox"/> Défense / Sécurité / Police | <input type="checkbox"/> Justice |
| <input type="checkbox"/> Armement | <input type="checkbox"/> Diplomatie | <input type="checkbox"/> Mandat électoral |
| <input type="checkbox"/> Arts / Antiquaires | <input type="checkbox"/> Electronique / Electricité | <input type="checkbox"/> Marketing / Communication |
| <input type="checkbox"/> Association / ONG / Religion | <input type="checkbox"/> Energie / Pétrole | <input type="checkbox"/> Santé |
| <input type="checkbox"/> Audiovisuel / Presse / Edition | <input type="checkbox"/> Enseignement / Education / Recherche | <input type="checkbox"/> Télécommunications |
| <input type="checkbox"/> Automobile | <input type="checkbox"/> Etudes / Conseil | <input type="checkbox"/> Transports / Logistique |
| <input type="checkbox"/> Banque / Finance / Assurance | <input type="checkbox"/> Gestion de fonds | |
| <input type="checkbox"/> Casino / Jeux | <input type="checkbox"/> Grande distribution | |

4 AVEZ-VOUS UN LIEN AVEC UNE SOCIÉTÉ COTÉE

- | | | |
|------------------------------|---|-------------------------|
| <input type="checkbox"/> NON | <input type="checkbox"/> OUI, en tant que dirigeant | Si OUI, précisez |
| | <input type="checkbox"/> OUI, en tant qu'actionnaire influent | la raison sociale |
| | <input type="checkbox"/> OUI, en tant que commissaire aux comptes | |

5 EXERCEZ-VOUS, OU AVEZ-VOUS EXERCÉ DEPUIS MOINS D'UN AN, UNE FONCTION POLITIQUE, JURIDICTIONNELLE OU ADMINISTRATIVE IMPORTANTE ⁽¹⁾ ?

- | | |
|------------------------------|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> OUI | Si OUI, précisez la fonction |
| <input type="checkbox"/> NON | et le pays |

6 UNE PERSONNE DE VOTRE FAMILLE OU DE VOTRE ENTOURAGE EXERCE-T-ELLE OU A-T-ELLE EXERCÉ AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS UNE FONCTION POLITIQUE, JURIDICTIONNELLE OU ADMINISTRATIVE IMPORTANTE ⁽¹⁾ ?

- | | |
|------------------------------|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> OUI | Si OUI, précisez la fonction |
| <input type="checkbox"/> NON | le pays |
| | et votre lien avec elle |

7 NATIONALITÉ

- | | |
|------------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> Française | <input type="checkbox"/> Autre, précisez |
|------------------------------------|--|

B-VOTRE SITUATION FINANCIÈRE

8 VOS REVENUS ANNUELS BRUTS

- Moins de 25 000 € Entre 75 001 € et 100 000 € Au delà de 300 000 €, précisez :
 Entre 25 001 € et 50 000 € Entre 100 001 € et 150 000 €

VOTRE PATRIMOINE

- Votre patrimoine est commun avec celui du titulaire principal
 Votre patrimoine est dissocié de celui du titulaire principal

Si votre patrimoine est **dissocié** de celui du titulaire principal, merci de remplir les 2 questions suivantes (valeur et répartition du patrimoine) :

9 VALEUR DE VOTRE PATRIMOINE GLOBAL (EN EUROS)

.....

10 RÉPARTITION DE VOTRE PATRIMOINE ⁽²⁾

Liquidités (Compte courant) :	<input type="text"/>	%
Livrets d'épargne (Livret A, LDD,...) :	+ <input type="text"/>	%
Biens immobiliers :	+ <input type="text"/>	%
Parts d'entreprises non cotées :	+ <input type="text"/>	%
Assurance Vie, PERP, Madelin, PERCO,... :	+ <input type="text"/>	%
Comptes-titres / PEA / PEA-PME :	+ <input type="text"/>	%
		100 %

11 MONTANT QUE VOUS ENVISAGEZ INVESTIR CHEZ BINCK.FR LES 2 PROCHAINES ANNÉES

- Moins de 25 000 € Entre 75 001 € et 150 000 € Au delà de 500 000 €
 Entre 25 001 € et 75 000 € Entre 150 001 € et 500 000 €

12 ORIGINE PRINCIPALE DES FONDS INVESTIS CHEZ BINCK.FR ⁽³⁾

- Salaires / Retraite Vente immobilière Autres, précisez :
 Epargne / Contrat d'assurance / Compte-titres Vente entreprise

13 OBJECTIF PRINCIPAL D'INVESTISSEMENT ⁽³⁾

- Préparer votre retraite Valoriser votre capital Optimiser votre fiscalité

(1) Chef d'Etat; membre d'un gouvernement ou de la Commission européenne; Membre d'un Parlement ou du Parlement Européen; Membre d'une Cour Suprême, d'une Cour constitutionnelle ou d'une autre haute juridiction; Membre d'une Cour des comptes; Dirigeant ou membre de la direction d'une banque centrale; Ambassadeur, Haut Diplôme, Consul; Officier général ou Officier supérieur assurant le commandement d'une armée; Membre de la direction d'une entreprise publique; Dirigeant d'une institution internationale publique créée par un traité (ex: OTAN, ONU, BCE...).

(2) Le total de votre répartition doit être égal à 100%.

(3) Une seule et unique réponse acceptée.

Pièces justificatives nécessaires

1 UNE PIÈCE D'IDENTITÉ PRINCIPALE *en cours de validité pour le titulaire du compte ET le co-titulaire :*

- Une photocopie recto-verso de votre carte d'identité ou,
- Une photocopie de votre passeport (copie des 2 pages faisant apparaître le N° de passeport, sa date de délivrance et d'expiration, prénom & nom, date de naissance, domicile) ou,
- Une photocopie recto-verso de votre titre de séjour ou,
- Une photocopie recto-verso de votre permis de conduire sécurisé (nouveau format émis après le 16/09/2013).

2 UNE PIÈCE D'IDENTITÉ SECONDAIRE *pour le titulaire du compte ET le co-titulaire en complément de la pièce principale fournie :*

- Une photocopie recto-verso de votre carte d'identité ou,
- Une photocopie de votre passeport ou,
- Une photocopie recto-verso de votre titre de séjour ou,
- Une photocopie des pages du livret de famille où vous figurez ou,
- Une photocopie de votre permis de conduire ou,
- Une photocopie de votre carte électorale française ou,
- Une photocopie d'attestation de vos droits à l'assurance maladie ou,
- Une attestation de votre carte vitale accompagnée de la photocopie de votre carte vitale.

3 UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE *de moins de 6 mois :*

- Facture Internet, câble, électricité, eau, gaz ou téléphone fixe, quittance de loyer ou contrat de bail émanant d'institutionnels, attestation d'assurance d'habitation (précisant qu'il s'agit de la résidence principale) : ces justificatifs doivent dater de moins de six mois.
- Avis d'imposition ou de non-imposition, avis de tiers prévisionnel, taxe foncière, taxe d'habitation, échéancier d'imposition : ces justificatifs doivent dater de moins d'un an.
- ✔ Ce justificatif doit être à votre nom (nom et prénom). Dans le cas contraire, joindre une attestation d'hébergement de votre hébergeur ainsi qu'une photocopie de sa pièce d'identité en cours de validité (voir pièces d'identité acceptées ci-dessus).

4 UN RIB ORIGINAL *au format BIC+IBAN désignant votre compte courant externe :*

- ✔ Le compte externe doit être à votre nom et être domicilié en France (métropole, Martinique, Guadeloupe, Réunion et Guyane française uniquement).
- ✔ Pour un compte-joint, donner un RIB joint, ou deux RIB au nom de chacun des co-titulaires.

5 UN PREMIER VERSEMENT *d'un montant minimum de 1€. Pour cela, alimentez votre compte par :*

- Un chèque à l'ordre de Binck.fr ou,
- Un virement dès la réception de votre numéro de compte par courrier (les coordonnées bancaires vous seront communiquées dans la lettre d'ouverture du compte).
- ✔ Dans le cas d'un transfert, il n'est pas nécessaire d'effectuer un premier versement.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Livret Binck - Janvier 2016

 **BINCK.FR**

TABLE DES MATIÈRES

Définitions	2
I Conditions Générales	3
1 Objet de la Convention	3
2 Ouverture de Compte	3
3 Modalités particulières du Compte	4
4 Tarifs et frais	5
5 Données personnelles, secret professionnel	5
6 Devoir de vigilance	5
7 Fonds de garantie des dépôts de titres	6
8 Durée, résiliation et clôture	6
9 Décès	6
10 Modifications des conditions générales ou des tarifs	6
11 Déclarations du Client	7
12 Rétractation	7
13 Informations mises à la disposition du Client	8
14 Responsabilité	9
15 Preuve	9
16 Conflits d'intérêts	9
17 Avantages	9
18 Médiation, loi applicable	9
II Conditions relatives au compte sur livret Binck	9
19 Définition et fonctionnement	9
20 Rémunération	9
Formulaire de rétractation	11

DÉFINITIONS

Binck.fr	La succursale française de BinckBank N.V., 1 bis rue Collange, 92300 Levallois-Perret, France, et ses successeurs en droit.
Client	Toute personne - physique ou morale - à laquelle Binck.fr fournit des services en France.
Compte	Tout compte ouvert chez Binck.fr au nom du Client, selon le contexte: tout Compte, ou le Compte d'instruments financiers (PEA inclus), et le Compte espèces qui y est attaché, ou le compte sur livret appelé Livret Binck.
Convention Client	La convention entre le Client et Binck.fr à laquelle s'appliquent les présentes conditions générales. La Convention Client est détaillée à l'article 1.1 ci-dessous.
Écrit	Toute communication écrite, indépendamment de la nature du support matériel (comme, par exemple, lettre, courriel, messages sur le Site Web, etc). Cet écrit peut être, si les circonstances l'exigent, porté sur un support durable, qui permet au Client de retrouver l'information, de s'y référer par la suite, de l'archiver ou la sauvegarder indépendamment de l'accès au Site Web.
Livret Binck ou Compte sur livret	Le compte sur livret ouvert au nom du Client chez Binck.fr, sans chéquier, sur lequel sont crédités ou débités les versements ou retraits du Client, et qui produit des intérêts selon les termes des présentes conditions générales et des Tarifs en vigueur.
Site Web	Le site web de Binck.fr : www.Binck.fr .
Tarifs	Les tarifs de Binck.fr, applicables aux services régis par les présentes conditions générales. Ces Tarifs sont susceptibles d'être régulièrement mis à jour, le mot Tarifs désigne la version mise à jour et applicable aux relations entre Binck.fr et le Client.

I CONDITIONS GÉNÉRALES

1 Objet de la Convention

1.1 Services fournis au Client

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles Binck.fr fournit au Client les services d'ouverture et de tenue d'un Compte sur livret, ou 'Livret Binck', à l'exclusion de tout autre service.

La fourniture des services ci-dessus obéit à toute la réglementation applicable.

1.2 Services fournis au Client

La Convention Client se compose des présentes conditions générales du Livret Binck, des conditions particulières au Client (Demande d'ouverture de compte, etc.), et de leurs annexes. Elle est aussi composée des Tarifs. En cas de divergence, les conditions particulières prévalent sur les conditions générales. La Convention Client n'a d'existence qu'après l'accord exprès de Binck.fr au Client.

Lorsqu'il conclut une convention avec Binck.fr, le Client adhère sans réserve aux différentes parties de la convention dont il atteste avoir pris préalablement connaissance, que celles-ci lui aient été remises, ou qu'il les ait téléchargées sur le Site Web.

Les présentes conditions générales du Livret Binck s'appliquent entre Binck.fr et le Client uniquement lorsque celui-ci ne possède chez Binck.fr qu'un Compte sur livret. Si le Client possède aussi un Compte d'instruments financiers ou un PEA, les conditions générales non limitées au Livret Binck s'appliquent. Celles-ci peuvent être téléchargées sur le Site Web ou obtenues sur demande au Service Clientèle : **01 70 36 70 80**, ou par e-mail à clients@Binck.fr.

2 Ouverture de Compte

2.1 Ouverture

Binck.fr ouvrira dans ses livres, sous réserve de l'acceptation de la demande du Client, un Compte sur Livret Binck. Les ouvertures de Compte ne peuvent être faites que si le dossier est complet, et comporte toutes les pièces nécessaires.

Binck.fr se réserve le droit de refuser l'ouverture d'un Compte sans avoir à justifier son refus.

2.2 Pièces à fournir pour l'ouverture du Compte

Toute demande d'ouverture de Compte se fait en envoyant à Binck.fr le formulaire Demande d'ouverture de Compte dûment rempli et signé, accompagné des pièces suivantes :

- **une pièce d'identité PRINCIPALE**

(une photocopie recto-verso de votre carte d'identité en cours de validité ou une photocopie de votre passeport en cours de validité (copie des 2 pages faisant apparaître

le N°de passeport, sa date de délivrance et d'expiration, prénom & nom, date de naissance, domicile) ou une photocopie de votre titre de séjour en cours de validité),

- **une pièce d'identité SECONDAIRE**

(une photocopie recto-verso de votre carte d'identité en cours de validité ou une photocopie de votre passeport en cours de validité ou une photocopie de votre titre de séjour en cours de validité ou le permis de conduire ou le permis bateau ou l'original de votre acte de naissance datant de moins de 3 mois ou l'attestation des droits à l'assurance maladie en cours de validité et datant de moins de 3 mois ou l'attestation de carte vitale accompagnée de la photocopie de la carte vitale avec photo ou la carte du combattant),

- **un justificatif de domicile**

(facture Internet, électricité, eau, gaz ou téléphone fixe, quittance de loyer ou contrat de bail émanant d'institutionnels, attestation d'assurance d'habitation (précisant qu'il s'agit de la résidence principale), attestation des droits à l'assurance maladie en cours de validité : ces justificatifs doivent dater de moins de trois mois ; avis d'imposition, avis de tiers prévisionnel, taxe foncière, taxe d'habitation : ces justificatifs doivent dater de moins d'un an),

- **un relevé d'identité bancaire original désignant votre compte externe (à votre nom et domicilié en France),**

- **un premier versement initial d'un montant initial de 10 €** (en établissant un chèque à l'ordre de Binck.fr ou, en réalisant un virement dès la réception de votre numéro de compte par courrier soit par virement soit par chèque).

Certaines ouvertures de Compte nécessitent la transmission de documents additionnels (comptes ouverts au nom de mineurs, etc.), contactez-nous au **0 800 940 980** (appel non surtaxé) pour en savoir plus.

Le Client sera informé de la réception des documents d'ouverture par courrier.

2.3 Ouverture ultérieure d'autres Comptes

Le Client qui souhaite ouvrir un nouveau Compte ou un Compte d'un autre type (Compte d'instruments financiers ou PEA) doit envoyer à Binck.fr une nouvelle Demande d'ouverture de Compte dûment remplie et signée. Si les pièces justificatives remises à l'occasion de la première ouverture de Compte ne sont plus en cours de validité (domicile, identité), le Client devra accompagner la nouvelle Demande d'ouverture de Compte de pièces justificatives à jour. Tout nouveau Compte sera régi de plein droit par les présentes Conditions Générales (avec leurs mises à jour éventuelles).

2.5 Résidents

L'offre de Binck.fr est à la date des présentes limitée aux résidents en France. En conséquence, Binck.fr se réserve le droit de ne pas ouvrir de Comptes aux personnes non résidentes

en France. Le Client changeant de résidence fiscale pourra toutefois résilier sans frais la présente convention, ou pourra choisir de maintenir son Compte chez Binck.fr ; celui-ci sera alors traité comme un Compte résident.

2.6 Mouvements d'espèces

Le Compte peut être alimenté par le Client par voie de virement ou de chèques. Les sommes reçues par chèque apparaîtront au crédit du compte 4 jours après leur réception, sous réserve de leur encaissement effectif. Par mesure de sécurité, pour être acceptés à l'encaissement, les chèques doivent obligatoirement être tirés sur un compte ouvert au nom du Client. Binck.fr n'acceptera ni les chèques ni les virements provenant de tiers. Les chèques doivent être à l'ordre de Binck.fr et porter au dos vos nom, numéro de compte et signature.

Les retraits se font par virement. Pour des raisons de sécurité et sous réserve des dispositions de l'article 9, ces virements se font uniquement vers le compte externe préalablement désigné par le Client, qui doit impérativement être au nom du Client, et être ouvert en France.

De façon générale, toute opération au crédit du Compte est réalisée sous réserve d'encaissement effectif, et tout retrait sous réserve de l'existence d'une provision suffisante. Binck.fr pourra contre-passer toute écriture en cas d'impayé ou d'erreur.

2.7 Sécurité

Pour des raisons de sécurité, Binck.fr attribuera des éléments d'identification au Client, afin de lui permettre d'accéder au Site Web. Ces éléments correspondent à deux niveaux de sécurité :

Premier niveau de sécurité : Pour accéder aux informations sur le Site Web, y compris les informations personnelles du Client (Compte, etc.), Binck.fr attribue un code d'accès confidentiel et personnel au Client. Le code d'accès est modifiable par le Client à tout moment. Binck.fr conseille au Client de modifier de lui-même le code d'accès qui lui a été attribué. Le Client s'engage ensuite à le modifier périodiquement, à le tenir rigoureusement secret et à ne le noter sur aucun document.

Deuxième niveau de sécurité : Pour les passations d'ordre, un deuxième niveau de sécurité est matérialisé par un code de confirmation attribué au Client par Binck.fr. Le code de confirmation, comme le code d'accès, est modifiable par le Client à tout moment.

Binck.fr conseille au Client de modifier de lui-même le code de confirmation qui lui a été attribué. Le Client s'engage ensuite à le modifier périodiquement, à le tenir rigoureusement secret et à ne le noter sur aucun document.

Le Client accepte, du fait de la confidentialité du code d'accès et du code de confirmation, d'être en toutes circonstances réputé comme l'unique auteur de tout ordre ou instruction adressé à Binck.fr à l'aide du code d'accès, et en accepte toutes

les conséquences. En cas de perte ou de vol des éléments d'identification (code d'accès et/ou code de confirmation et/ou numéro(s) de Compte(s)), le Client devra immédiatement en informer Binck.fr par téléphone. Binck.fr désactivera les éléments d'identification immédiatement, et attribuera au Client des nouveaux éléments d'identification. Cependant, de convention expresse, toutes les opérations qui auront été conclues au moyen des éléments d'identification concernés jusqu'à la déclaration par téléphone resteront à la charge du Client.

Binck.fr ne pourra en aucune façon voir sa responsabilité recherchée en cas d'utilisation irrégulière ou frauduleuse du code d'accès ou plus généralement des éléments d'identification ci-dessus visés.

3 Modalités particulières du Compte

3.1 Compte joint

Binck.fr offre la possibilité au Client qui le souhaite d'ouvrir un Compte joint. Chacun des co-titulaires est tenu solidairement vis-à-vis de Binck.fr de toutes les obligations et charges afférentes au Compte : Binck.fr pourra exiger de l'un quelconque des co-titulaires le remboursement total des créances résultant du fonctionnement du Compte.

Une saisie pratiquée sur le Compte à l'encontre d'un des co-titulaires bloquera la totalité du Compte.

La demande de clôture du Compte doit émaner conjointement de tous les co-titulaires du Compte joint.

3.2 Mineurs non émancipés

Les Comptes ouverts au nom de mineurs non émancipés fonctionnent conformément aux dispositions légales. Leurs représentants légaux recevront toutes les informations afférentes aux comptes. Les représentants légaux sont responsables de la régularité du fonctionnement du Compte au regard des dispositions légales. Ils garantissent Binck.fr contre toutes conséquences pouvant résulter des opérations effectuées.

Les pièces à fournir pour l'ouverture d'un Compte pour un mineur non-émancipé sont indiquées sur le formulaire d'ouverture de Compte. Binck.fr se réserve le droit de ne pas accepter les enfants mineurs comme clients.

3.3 Procuration

Le Client peut donner procuration à un mandataire pour faire fonctionner son (ses) Compte(s), comme il pourrait le faire lui-même. Toutefois, seul le Client peut clôturer un Compte, dénoncer la Convention, modifier le compte externe. Les co-titulaires d'un Compte joint, agissant ensemble, peuvent de même donner procuration à un mandataire aux fins de faire fonctionner leur Compte joint. Le mandataire doit justifier de son identité et de son domicile. Il date et signe la procuration (modèle de procuration disponible sur demande) émise en sa faveur. Un

interdit judiciaire ou interdit bancaire ne peut être mandataire. Le Compte ne fonctionne sur procuration qu'après que celle-ci a été acceptée par écrit par Binck.fr, qui se réserve la possibilité de refuser tout mandataire sans avoir à motiver sa décision. En tout état de cause, Binck.fr n'acceptera de procuration que si celle-ci est donnée à un mandataire faisant partie du cercle familial immédiat du Client (parent, grand-parent, frère ou soeur, enfant ou petit-enfant). Le fonctionnement ainsi que la bonne gestion du Compte resteront sous la responsabilité du Client, sans préjudice de toute responsabilité du mandataire du Client. En conséquence, notamment, le mandataire du Client pourra, sans restriction, et en tous cas, effectuer les mêmes opérations que le Client lui-même est admis à accomplir personnellement. La procuration reste valable jusqu'à réception par Binck.fr de la notification expresse par lettre de sa révocation. Les effets de cette révocation ne seront opposables à Binck.fr qu'après l'expiration d'un délai d'un jour ouvré suivant la réception de la notification précitée. Elle cesse également en cas de décès du Client. En cas de Compte joint, le mandat prend fin sur révocation d'un seul des co-titulaires ou par le décès de l'un d'entre eux, ou en cas de clôture du Compte. Il appartient au préalable au Client de notifier ladite révocation au mandataire, de prendre immédiatement toutes les dispositions utiles (changement d'identifiant et de mot de passe, blocage, etc.) pour lui interdire l'accès à son (ses) Compte(s). La procuration doit être accordée à titre gratuit. Binck.fr attire l'attention du Client sur le fait que la gestion de portefeuille, à titre habituel et rémunéré, est légalement réservée aux sociétés de gestion de portefeuille ayant reçu un agrément de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

4 Tarifs et frais

Le Client autorise Binck.fr à débiter automatiquement son Compte de toutes les sommes dont il serait redevable pour quelque raison que ce soit, notamment du fait de frais, de commission, d'indemnités, d'intérêts, d'impôts, et d'autres services fournis par ses soins.

Binck.fr impute au Client des frais pour les services fournis conformément à ses Tarifs. Le Client peut à tout moment consulter les Tarifs, disponibles sur le Site Web, ou peut demander à Binck.fr de lui en faire parvenir un exemplaire par envoi postal.

5 Données personnelles, secret professionnel

5.1 Dans le cadre de la relation bancaire, Binck.fr est amenée à recueillir des informations nominatives concernant le Client. Elles sont régies par les principes suivants :

- Le responsable du traitement est Binck.fr, sachant que ces informations pourront être transmises à des prestataires de service pour l'exécution de travaux sous-traités.

- Ces informations sont principalement utilisées par Binck.fr pour les finalités suivantes : gestion de la relation bancaire, prospection, animation commerciale et études statistiques, évaluation du risque, sécurité et prévention des impayés et de la fraude, recouvrement et lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.
- Ces informations nominatives sont protégées par le secret professionnel auquel est tenue Binck.fr en vertu de l'article L511-33 du code monétaire et financier. Elles ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion interne de Binck.fr, et pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires.

À cet effet, le Client accepte expressément et pendant toute la durée de sa relation de compte que les informations nominatives le concernant soient transmises par Binck.fr aux sous-traitants qui exécutent pour le compte de Binck.fr certaines tâches matérielles et techniques. Le Client accepte que ses coordonnées soient transmises aux sociétés du groupe Binck.fr avec lesquelles il est ou sera en relation contractuelle, aux fins de mise à jour. Certaines informations peuvent également être adressées à des organismes tels que l'administration fiscale, la Banque de France, afin de satisfaire aux obligations légales ou réglementaires incombant à Binck.fr.

5.2 Ces informations pourront donner lieu à l'exercice du droit d'accès et de rectification dans les conditions prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Le Client peut obtenir une copie des informations le concernant et le cas échéant, les faire rectifier, par courrier adressé à :

Binck.fr
1 bis rue Collange
92300 Levallois-Perret

5.3 Les données personnelles recueillies conformément aux finalités convenues peuvent, à l'occasion de diverses opérations, faire l'objet d'un transfert dans un pays de l'Union européenne. Ces informations nominatives peuvent être communiquées, à leur requête, aux organismes officiels et aux autorités administratives ou judiciaires, notamment dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux ou de lutte contre le financement du terrorisme. Pour ces mêmes raisons, en vertu du Règlement CE/1781 du 15 novembre 2006, en cas de virement de fonds, certaines de vos données nominatives doivent être transmises à la banque du bénéficiaire du virement.

6 Devoir de vigilance

Le Client reconnaît qu'il est fait obligation à Binck.fr, en raison des dispositions pénales sanctionnant le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, et des dispositions concernant les abus de marchés, de s'informer auprès de ses clients pour les

opérations qui lui apparaîtront comme inhabituelles en raison notamment de leurs modalités, de leur montant ou de leur caractère exceptionnel au regard de celles traitées jusqu'alors par ces derniers. Le Client s'engage à signaler à Binck.fr toute opération exceptionnelle et à lui fournir toute information ou documents requis.

7 Fonds de garantie des dépôts de titres

Binck.fr est une succursale de BinckBank N.V., une banque ayant son siège social à Amsterdam, Pays-Bas. Binck.fr relève donc du système de garantie des dépôts des Pays-Bas, ainsi que du Système de Compensation des Investisseurs des Pays-Bas. En tant que client français de Binck.fr, le Client bénéficie donc du régime des Pays-Bas.

Le gouvernement néerlandais a décidé le 7/10/2008 de fixer à 100 000 euros par personne et par banque le montant de garantie des dépôts pour les comptes de dépôt ou d'épargne.

Cette garantie s'applique par personne, ce qui signifie que les titulaires d'un compte commun bénéficient individuellement de la garantie de 100 000 euros, qui peut donc s'élever à 200 000 euros pour un compte joint.

Les titres déposés par chaque client sur un compte-titres ou un PEA (actions, obligations, parts et actions d'organismes de placements collectifs...), sont toujours séparés de ceux de la banque. Ainsi, en cas de défaillance de Binck.fr, les titres sont restitués directement au client, sans risque de confusion avec les titres de la banque.

Toutefois, pour le cas où Binck.fr ferait défaut et aurait des problèmes pour restituer rapidement tous les titres, le Système de Compensation des Investisseurs prévoit une compensation portant sur les instruments financiers déposés, à hauteur de 20 000 euros par compte.

La version la plus récente de la réglementation de la garantie collective prévaut. Vous trouverez des informations plus précises à ce sujet sur www.dnb.nl (le site est disponible en version néerlandaise et anglaise).

8 Durée, résiliation et clôture

8.1 La présente convention est conclue pour une durée indéterminée, et pourra être dénoncée à tout moment par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis écrit de 30 jours adressé à l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception.

8.2 Binck.fr se réserve le droit de résilier immédiatement et automatiquement la présente convention dans les cas suivants :

- inexécution par le Client d'une quelconque disposition de la convention,
- interdiction bancaire ou judiciaire du Client,

- admission du Client à une procédure de surendettement, ou toute procédure équivalente, et
- une ou plusieurs des déclarations du Client (voir article 11) cesse d'être intégralement valable.

8.3 La résiliation de la convention entraîne la fermeture du (des) Compte(s) du Client. À compter de la résiliation, Binck.fr n'accepte plus aucun ordre autre que le transfert des fonds en dépôts, sous réserve des sommes éventuellement dues par le Client à Binck.fr (voir article 8.5).

8.4 En cas de clôture du compte, le Client s'engage à donner à Binck.fr dans les plus brefs délais les instructions nécessaires pour le transfert de ses avoirs vers les comptes désignés par le Client et dont il est titulaire. Si le Client ne donne pas ses instructions, Binck.fr pourra soit les virer sur un compte spécial, soit les transférer à la Caisse des Dépôts, ces actifs étant définitivement acquis à l'État à l'expiration du délai de prescription de trente (30) ans.

8.5 Le transfert des avoirs ne pourra avoir lieu que dans la mesure où le Client n'est redevable envers Binck.fr d'aucune somme ou instrument financier. Le Client autorise irrévocablement Binck.fr à débiter directement son ou ses Compte(s) afin de permettre le remboursement de toute somme dont il serait redevable envers Binck.fr. Le transfert vers un autre établissement financier peut faire l'objet de la perception d'une commission, telle que précisée dans les Tarifs en vigueur.

9 Décès

9.1 Lorsque le Compte est ouvert sous la forme d'un compte individuel, le décès du Client entraîne le blocage du Compte jusqu'à l'issue des opérations de liquidation de la succession. Ce blocage n'empêche pas les sommes déposées de produire des intérêts.

9.2 Si le Compte est ouvert en compte joint, en cas de décès d'un co-titulaire, le co-titulaire survivant continue de faire fonctionner le Compte joint, à défaut d'une opposition signifiée à Binck.fr par lettre recommandée de l'un des ayants droit du co-titulaire décédé ou du notaire chargé du règlement de la succession. Binck.fr est tenue, en application de l'article 808 du Code Général des Impôts, de déclarer au service des impôts, à la suite d'une notification de décès d'un co-titulaire, toute somme ou valeur dépendant de la succession de ce co-titulaire.

10 Modifications des conditions générales ou des tarifs

Toute mesure législative ou réglementaire, qui aurait pour effet de modifier tout ou partie des produits et services décrits aux présentes, sera applicable dès son entrée en vigueur. La Convention peut, par ailleurs, évoluer et nécessiter certaines modifications substantielles initiées par Binck.fr. Dans ce cas, une

information sera communiquée au Client soit directement sur le Site Web, soit par courrier électronique, soit par lettre simple, soit par les relevés de compte, soit par tout autre document d'information adressé au Client, l'informant de la modification et de la date d'entrée en vigueur des nouvelles conditions. Pendant un délai de 30 (trente) jours, chaque Client pourra refuser les modifications et dénoncer sans frais de résiliation la Convention par lettre simple ou par lettre recommandée adressé au Service Clientèle de Binck.fr. En l'absence de dénonciation expresse par le Client dans ce délai les modifications seront considérées, à son égard, comme définitivement approuvées.

11 Déclarations du Client

11.1 Déclarations d'ordre général

Le Client déclare n'être frappé d'aucune interdiction légale ou judiciaire, ni d'aucune incapacité, au regard notamment du droit français et/ou de son droit national et/ou du droit de son pays de domicile pour s'engager dans les termes de la présente Convention.

Le Client déclare qu'il agit à l'égard de Binck.fr dans son intérêt propre et qu'il détient les fonds pour son propre compte (et le cas échéant, celui du(des) co-titulaire(s)).

Le Client déclare que les avoirs inscrits au crédit de son Compte sont (sauf autorisation expresse de Binck.fr) libres de droit, et ne font l'objet d'aucune sûreté, à l'exception de ce qui est prévu aux présentes au bénéfice de Binck.fr, et qu'il peut en disposer librement.

Ces déclarations sont faites par le Client au moment de la signature de la Convention et doivent rester valables tant qu'un Compte est ouvert au nom du Client chez Binck.fr. Le Client s'engage à porter à la connaissance de Binck.fr toute modification de sa situation, notamment au regard des présentes déclarations.

Il appartient au Client de satisfaire aux obligations légales et réglementaires en vigueur, notamment en matière fiscale, ayant trait au fonctionnement de son Compte.

11.2 Déclarations additionnelles

Le Client déclare également, au regard du régime matrimonial dont il relève, pouvoir librement et valablement s'engager dans les termes de la présente Convention et avoir la libre disposition des fonds en dépôt.

12 Rétractation

12.1 La fourniture à distance de services financiers, régie par les dispositions du code de la consommation (articles L121-20-8 et suivants) et du code monétaire et financier (articles L343-1 et suivants), est la fourniture de services financiers dans le cadre d'un système de vente ou de prestations de services à distance utilisant exclusivement une ou plusieurs techniques

de communication à distance. Le cas échéant, le Client dispose d'un délai de rétractation de quatorze jours calendaires révolus, à compter soit de la date de conclusion du contrat soit de la date à laquelle le Client reçoit les conditions contractuelles et informations relatives au service si cette dernière est postérieure à la date de conclusion, pour renoncer sans motif et sans pénalités à ce dernier et ce par le formulaire inclus en annexe aux présentes, adressé à Binck.fr par courrier recommandé avec accusé de réception.

Cette dénonciation met fin au Compte et à tous les services qui lui auraient été exclusivement associés. Binck.fr restituera au Client le solde créditeur éventuel figurant au Compte sous réserve du dénouement des opérations en cours. Toute somme due par le Client produira intérêt au taux conventionnel et continuera éventuellement à produire intérêt après la dénonciation jusqu'au complet paiement dans les conditions prévues pour la clôture du Compte. Sous réserve que le Client en fasse la demande préalable, le contrat peut recevoir un commencement d'exécution avant l'expiration du délai de rétractation.

13 Informations mises à la disposition du Client

13.1 Information mise à disposition sur le Site Web

Binck.fr fournit au Client une information générale contenant, entre autres, des informations sur le fonctionnement des marchés financiers, les caractéristiques des instruments financiers et opérations susceptibles d'être traitées et des risques particuliers qu'elles peuvent comporter. Cette information peut être fournie sous diverses formes écrites, et principalement sous une forme consultable à l'écran ou par téléchargement, qui permet au Client de consulter plus facilement les informations éventuellement mises à jour. De plus, le Service Clientèle de Binck.fr est à la disposition du Client pour répondre à toute question (hormis les questions relevant des services de conseil financier ou de gestion de portefeuille, services qui ne sont pas offerts aux termes des présentes).

13.2 Information continue

Binck.fr permet au Client d'accéder, notamment sur le Site Web, à des informations sur l'actualité des marchés et des valeurs, notamment en ce qui concerne les opérations sur titres (OPA, dividendes...). Toute information relative à un ou plusieurs instruments financiers est fournie telle quelle, à titre indicatif, Binck.fr déclinant toute responsabilité pour toute erreur ou omission éventuellement présente dans ces informations, même si elles ont été établies à partir de sources sérieuses, réputées fiables. Elle ne saurait, par ailleurs, constituer de la part de Binck.fr une offre d'achat, de vente, de souscription ou de services financiers, ni comme une sollicitation d'une offre d'achat ou de vente de valeurs mobilières ou de tout autre produit d'investissement.

Binck.fr décline toute responsabilité dans l'utilisation qui pourrait être faite de ces informations et des conséquences qui pourraient en découler, notamment au niveau des décisions qui pourraient être prises ou des actions qui pourraient être entreprises à partir de cette information. À ce titre, le Client demeure seul et unique responsable de l'usage des informations et des résultats obtenus à partir de ces informations. Il lui appartient par ailleurs de vérifier l'intégrité des informations, notamment auprès des émetteurs des instruments financiers sur lesquels portent les informations. Toute garantie relative aux usages commerciaux, aux éventuels contrats en cours, à la valeur marchande ou à l'aptitude du service ou des données à remplir une fonction déterminée est exclue. Le Client reconnaît que l'utilisation et l'interprétation des informations nécessitent des connaissances spécifiques et approfondies en matière de marchés financiers. L'accès aux produits et services peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays. Aucun des produits ou services présentés ne sera fourni par Binck.fr à une personne si la loi de son pays d'origine, ou de tout autre pays qui la concernerait, l'interdit. Le Client reste libre et autonome dans ses décisions et la gestion de son portefeuille.

14 Responsabilité

14.1 Binck.fr est soumise, dans l'exercice de ses missions, aux lois et règlements en vigueur ainsi qu'aux usages et pratiques de la profession. Tous ses engagements sont des obligations de moyen. Binck.fr ne peut être tenue pour responsable que du préjudice direct et prévisible résultant de sa faute lourde ou intentionnelle. Binck.fr ne pourra être tenue pour responsable d'aucune perte, dommage ou manque à gagner, ni d'aucun défaut dans le service des prestations prévues à la présente Convention ayant pour cause : (i) la survenue d'un cas de force majeure telle que définie par les tribunaux français ou, (ii) toute autre circonstance échappant à son contrôle raisonnable, ou (iii) tous actes de malveillance, ou (iv) toute interruption des communications téléphoniques, informatiques ou autres moyens de transmission des ordres, que cette interruption se produise entre le Client et Binck.fr, entre cette dernière et tout mandataire ou dépositaire qu'elle se serait substituée, entre elle et le marché où l'ordre devrait être présenté, ainsi qu'entre Binck.fr, d'une part, et ledit marché, d'autre part.

14.2 Sans préjudice des dispositions de l'article 14.1, Binck.fr n'assume en particulier aucune responsabilité, sauf en cas de faute lourde ou intentionnelle :

- au cas où le Site Web ou tout autre service de Binck.fr n'est pas accessible, ce qui rend impossible le transfert ou l'exécution d'opérations, lorsque cette inaccessibilité est due à tout défaut échappant au contrôle raisonnable de Binck.fr ;
- en cas d'inexécution, d'exécution partielle, erronée ou tardive d'une opération (ci-après désignées

conjointement inexécution), lorsque cette inexécution découle d'un défaut technique (y compris les problèmes de transmission) qui échappe au contrôle raisonnable de Binck.fr ;

- les défaillances techniques chez les correspondants de Binck.fr ;
- les mesures imposées par les marchés financiers, plate-formes de négociation ou chambre de compensation ;
- les perturbations de toute nature dans l'alimentation électrique ou dans les connexions de communication, les machines ou programmes ;
- la visite intensive du Site Web et la surcharge des systèmes de Binck.fr et de ses lignes téléphoniques ;
- l'infrastructure défaillante du Client.

14.3 Binck.fr se réserve la possibilité de suspendre la mise à disposition de son système si elle constate des irrégularités ou abus d'utilisation par le Client. L'ensemble des données présentes sur le Site Web est mis à sa disposition pour un usage strictement privé, le Client supportera toute conséquence du non-respect de cette obligation. La suspension susvisée se matérialisera par la suppression de l'accès au système pour le Client concerné.

14.4 Le Client devra toujours, dans le cadre du fonctionnement de son ou de ses Compte(s), satisfaire aux différentes obligations légales et réglementaires lui incombant, notamment en matière de fiscalité, douane, relations financières avec l'étranger. Le Client s'oblige à informer immédiatement Binck.fr de tout changement dans sa situation, telle que notamment déclarée aux présentes et dans les conditions particulières ainsi que dans tous actes ou documents fournis ultérieurement à Binck.fr. Binck.fr ne pourra être responsable au cas où elle n'aurait pas été ainsi informée.

14.5 Le Client s'oblige à n'initier que des opérations compatibles avec son objet, et sa situation en général (notamment financière et patrimoniale). Le Client informera Binck.fr notamment de :

- tout événement modifiant sa capacité à agir,
- toute modification concernant son statut de résident fiscal français,
- tout fait ou événement affectant ou susceptible d'affecter significativement sa capacité financière,
- toute déclaration de surendettement ou procédure assimilée, et
- plus généralement, tout fait ou événement le concernant et susceptible d'avoir une incidence significative quelconque sur les présentes, sa capacité à exécuter les obligations qu'il y souscrit ou en découlant.

En l'absence du respect par le Client des dispositions du présent article, Binck.fr ne saurait voir sa responsabilité retenue pour quelque raison que ce soit.

14.6 Il est rappelé que l'offre de Binck.fr n'étant ouverte qu'aux résidents fiscaux français, tout client non-résident verra son Compte traité comme un Compte résident. Le Client résidant en France et changeant de résidence fiscale pourra toutefois résilier sans frais la présente Convention (voir article 2.5).

14.7 Les termes de cet article 14 s'entendent sans préjudice des autres termes concernant la responsabilité se trouvant dans d'autres articles des présentes Conditions Générales du Livret Binck.

15 Preuve

Le Client accepte expressément comme mode de preuve les enregistrements téléphoniques et informatiques, notamment celle de sa navigation sur Site Web, y compris l'enregistrement de ses clics, comme mode de preuve des informations reçues et ordres passés.

16 Conflits d'intérêts

Binck.fr a mis en place des procédures garantissant au Client une bonne gestion des éventuels conflits d'intérêts qui pourrait surgir entre les intérêts du Client et ceux de Binck.fr, ou entre les intérêts de différents clients de Binck.fr. Ces procédures assurent le Client qu'il ne sera aucunement lésé dans ses intérêts si un tel conflit surgissait. Le Client accepte l'application de ces procédures. Par ailleurs, ces procédures pouvant faire l'objet de mises à jours, une version complète et à jour de ces procédures est disponible sur le Site Web et peut être envoyée au Client qui en fait la demande.

17 Avantages

Dans un souci de loyauté envers le Client, Binck.fr a aussi mis en place des procédures pour que le Client soit informé des éventuels avantages qu'elle percevrait d'un tiers pour les services fournis au Client. Le Client accepte l'application de ces procédures. Par ailleurs, ces procédures pouvant faire l'objet de mises à jours, une version complète et à jour de ces procédures est disponible sur le Site Web et peut être envoyée au Client qui en fait la demande.

18 Médiation, loi applicable

En cas de désaccord entre le Client et Binck.fr, une solution amiable sera recherchée. Le Client s'adressera au Service Clientèle de Binck.fr. Toutefois, si aucun accord n'est trouvé, le Client peut saisir le Médiateur, par écrit, gratuitement, aux coordonnées indiquées sur le Site Web.

La présente Convention est régie par la loi française sauf stipulation contraire expresse ou disposition contraire d'une législation impérative. La langue est le français. Pour le règlement de tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution

de la présente Convention, il est fait attribution exclusive de compétence aux tribunaux du ressort de la Cour d'Appel du lieu du siège de Binck.fr sauf stipulation contraire.

II CONDITIONS RELATIVES AU COMPTE SUR LIVRET BINCK

19 Définition et fonctionnement

19.1 Définition

Le Compte sur livret appelé Livret Binck est un compte sans chéquier qui produit des intérêts. Les sommes déposées sur le Livret Binck sont disponibles à tout moment.

19.2 Fonctionnement

Le versement initial doit être d'au moins 10€. De même, par la suite, toutes les opérations de retrait ou de versement, doivent porter sur un montant minimum de 10€. Le solde du Compte sur livret ne peut être inférieur à 10€, sous peine d'entraîner la clôture du Compte. Les opérations enregistrées sur les Comptes sur livret sont limitées aux suivantes :

- **Opérations au crédit :** tout versement du Client, par virement ou remise de chèques tirés sur un compte au nom du client.
- **Opérations au débit :** tout virement à destination du compte externe du Client.

Un relevé de compte annuel est mis à la disposition du Client sur un support durable. Le Client peut toutefois en demander l'envoi postal à son domicile (voir les Tarifs). Il pourra à tout moment consulter la position de son Livret Binck sur le Site Web.

Le Compte sur livret ne donne lieu à aucun frais d'ouverture ou de gestion de dossier.

20 Rémunération

Le taux d'intérêt nominal brut annuel du Livret Binck est librement fixé par Binck.fr. Tout changement de taux fera l'objet d'une information préalable du Client par message affiché sur le Site Web avant le début de la quinzaine pour laquelle le nouveau taux s'applique. Les intérêts sont calculés par quinzaine : les fonds déposés du 1^{er} au 15 du mois produisent intérêt à compter du 16 et ceux versés du 16 au dernier jour du mois, à compter du 1^{er} du mois qui suit le versement. Les retraits sont passés au débit valeur fin de la quinzaine précédente. Les intérêts du Livret Binck sont capitalisés une fois par an et sont portés en compte au 31 décembre de chaque année. En cas de changement de taux dans l'année, les intérêts sont calculés prorata temporis pour chacun des taux appliqués. Ils



sont comptabilisés annuellement et deviennent eux-mêmes productifs d'intérêts.



 **BINCK.FR**

Le placement en Bourse est risqué. Vous pouvez subir des pertes. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures, elles ne sont pas constantes dans le temps. L'investisseur doit consulter avant tout investissement tout document d'information relatif à l'instrument financier. Le Client est seul juge de l'opportunité des opérations qu'il pourra être amené à conclure et doit apprécier ses choix d'investissement en fonction de sa situation financière, de son expérience et de ses objectifs en matière de placement (notamment degré d'acceptation du risque de perte et durée d'investissement envisagée).

Binckbank N.V. sise au 1 bis rue Collange, CS 30110, 92593 Levallois-Perret Cedex, France, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 495 193 849, contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR : 4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09) et par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF : 17 place de la Bourse, 75082 Paris cedex 02), succursale de Binckbank NV, société anonyme de droit néerlandais, au capital social de 10 000 005 euros et dont le siège social est sis à Barbara Strozziilaan 310, 1083 HN Amsterdam.

Formulaire de rétractation

Binck.fr

Formulaire à renvoyer au plus tard 14 jours calendaires après la conclusion du contrat par lettre recommandée avec accusé de réception à :

✓ Binck.fr, 1 bis rue Collange - CS 30110 - 92593 Levallois-Perret Cedex

CONVENTION CLIENT AVEC Binck.fr

Cette rétractation n'est valable que si elle est adressée avant l'expiration du délai de 14 jours prévu dans le code monétaire et financier, lisiblement et parfaitement remplie.

Je (Nous), soussigné(s):

déclare(ons) renoncer à l'ouverture du Livret Binck pour lequel nous avons conclu une Convention Client avec Binck.fr

Fait à	Signature titulaire principal	Signature co-titulaire
Le / /	